



Lutte à la contrebande de tabac :
Pour en faire une vraie priorité



Dépanneur Mavra, 107 boul. des Prairies, Laval.



Dépanneur Fugère, 491 8^e rue, Grand-Mère.

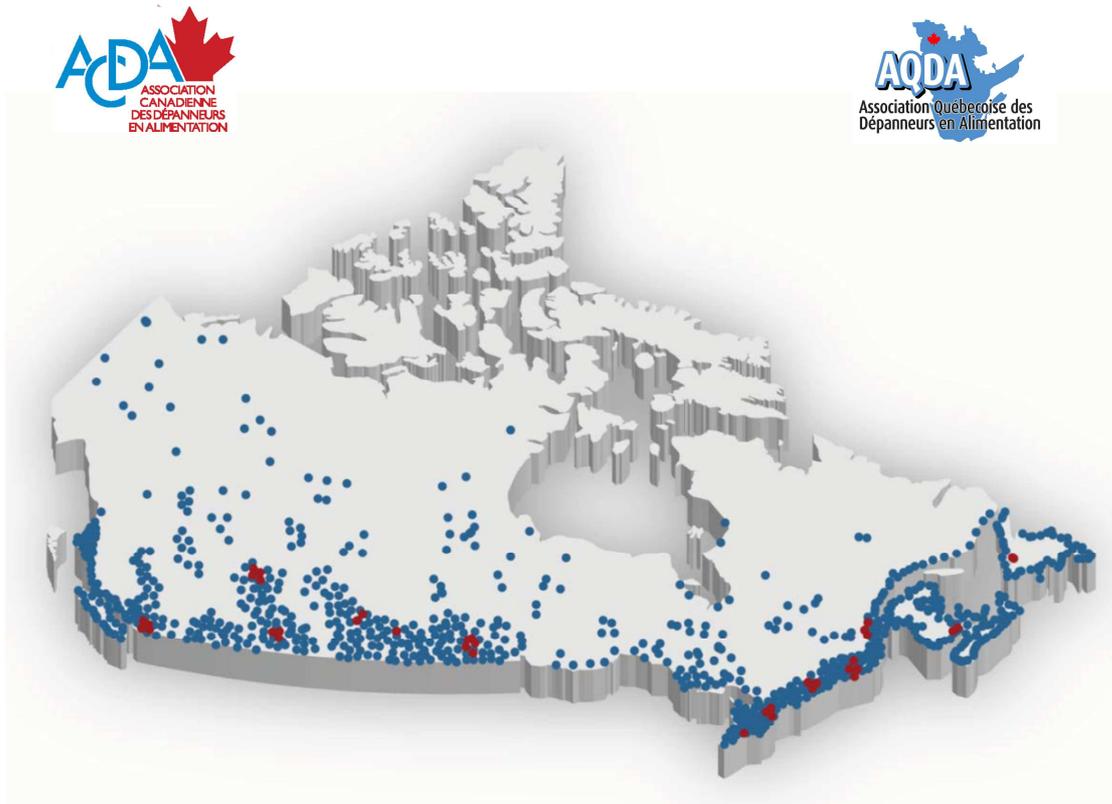


Dépanneur Fusey, 48 Fusey, Trois-Rivières.



Dépanneur Ouellet, 6435 3^e avenue, Charlesbourg.

Mémoire déposé à la Commission des Finances publiques par
l'Association canadienne et québécoise des dépanneurs en alimentation (ACDA-AQDA)
26 août 2011



À propos de l'ACDA et de l'AQDA

L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) veille aux intérêts d'affaires des 25 000 dépanneurs du Canada répartis aux quatre coins du pays. La mission de l'ACDA consiste à améliorer l'environnement d'affaires des dépanneurs ainsi qu'à promouvoir les pratiques responsables de l'industrie par le biais de programmes tels que « Pièce d'identité », qui perfectionne et normalise la vérification d'âge en magasin afin que des mineurs ne puissent se procurer des produits réservés aux adultes. L'ACDA travaille ainsi à renforcer les pratiques d'affaires, les normes et l'éthique de l'industrie en offrant la formation, les connaissances et des conseils requis à ses membres.

www.conveniencestores.ca

L'Association québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA) agit en tant qu'association régionale affiliée de l'ACDA et, à ce titre, se garde bien au fait des défis particuliers de leur environnement d'affaires et réglementaire.

www.acda-aqda.ca

L'INDUSTRIE DES DÉPANNEURS AU QUÉBEC ET AU CANADA (2010)

25 000	Nombre de dépanneurs au Canada (5 916 au Québec)
185 000	Nombre d'emplois (47 100 au Québec)
33,8 milliards \$	Volume de ventes (7,4 G \$ au Québec)
16 milliards \$	Taxes perçues par les gouvernements et recettes des produits contrôlés (7,6 G \$ au Québec)
2,2 milliards \$	Salaires et avantages sociaux versés (550 M \$ au Québec)
20 milliards \$	Volume d'achats auprès de fournisseurs
10 millions	Nombre total de clients visitant les dépanneurs chaque jour

Introduction

L'Association canadienne et québécoise des dépanneurs en alimentation (ACDA-AQDA) est très heureuse de se faire le porte-voix des 5 916 propriétaires de dépanneurs¹ du Québec pour défendre l'enjeu le plus important à leurs yeux² : la contrebande de tabac. Vue la précarité économique actuelle des propriétaires de dépanneurs et suite aux milliers de fermetures de magasins au pays depuis trois ans, nous tirons la sonnette d'alarme sur ce fléau économique et social.

L'ACDA-AQDA remercie d'emblée, voire félicite les membres de la Commission des finances publiques (CFP) pour avoir choisi de se pencher sur cette problématique. Fait à noter, l'examen qu'ils entreprennent est le premier à voir le jour au pays depuis que la contrebande a refait surface au début des années 2000. En effet, aucune province à part le Québec n'a encore mandaté de commission parlementaire pour dégager des solutions à cet important et urgent problème.

De tous les groupes de détaillants, l'ACDA-AQDA est de loin celui qui a déployé le plus d'effort dans ce dossier. Au cours des dernières années, la plupart des députés et ministres ont été rencontrés dans leur circonscription par un ou des propriétaires de dépanneurs accompagnés d'un représentant de notre association. Nous avons également mené une foule de recherches, qu'il s'agisse d'études de mégots aux abords des cours d'école, d'enquêtes mystères sur la vente de tabac aux mineurs dans les réserves et de cartes géographiques établissant le nombre et la localisation des cabanes à tabac illégales³ qui écoulent des produits sans taxes dans des réserves autochtones.

Sachant que non seulement notre association, mais aussi d'autres groupes, ministères et experts, viendront alimenter les membres de la commission sur l'étendue actuelle de la contrebande, nous limiterons notre propos aux trois volets suivants :

¹ Selon le Rapport ACDA sur l'industrie, édition 2011, page 16

² Selon une étude Segma Recherche menée auprès de 1302 dépanneurs de l'ensemble du Canada en mars 2011, la lutte à la contrebande de tabac ressort comme étant la préoccupation d'affaires la plus importante des dépanneurs au pays, une donnée constante depuis plusieurs années. Au Québec, 30,7 % des propriétaires estiment qu'il s'agit du problème le plus important à résoudre, un taux proche de la moyenne nationale de 30,6% et qui se hisse loin devant les autres enjeux tels la prévention de la vente aux mineurs (15,4 %), le prix minimum de la bière (13,7 %) et les frais de cartes de crédit (12,5 %).

³ Brochure « Personne n'est au-dessus des lois », ACDA 2011, p. 10

- 1) **État de la situation** : Nous rappelons ici les grandes étapes qui ont marqué l'évolution de la contrebande de tabac au Canada depuis les années 2000. Ce chapitre est appuyé par une volumineuse documentation annexe que les membres pourront consulter à leur guise⁴.

- 2) **L'impact de la contrebande sur les propriétaires de dépanneurs** : Derrière les statistiques, il y a des gens. Les propriétaires de dépanneurs, leurs employés et leur famille font les frais du commerce illicite de tabac. Ces entrepreneurs admirables pour leur contribution économique et leur engagement social sont des modèles dans leur communauté. La plupart travaillent fort et consacrent souvent 10 heures par jour, six à sept jours par semaine à leur dépanneur afin d'assurer sa réussite tout en rendant un précieux service à la communauté. De voir leurs efforts neutralisés par des contrebandiers sans scrupule, leur avenir assombri par des politiques qui ne fonctionnent pas et leurs rêves menacés parce que les gouvernements s'avèrent impuissants à faire respecter les lois, s'avère tout à fait désolant pour notre société.

- 3) **Les solutions** : Le gouvernement fédéral a un rôle clé à jouer dans ce dossier. Québec devrait agir avec plus d'insistance pour convaincre ce dernier ainsi que l'Ontario d'adhérer à une approche commune qui pourrait notamment prendre la forme d'une commission tripartite sur la contrebande de tabac, les amenant à élaborer une meilleure intégration de leurs ressources et politiques.

Nous proposons en outre que s'accélère la mobilisation des ministères concernés et que s'instaurent de nouvelles mesures concrètes et efficaces dans le cadre d'une politique qui hisse la lutte à la contrebande au rang des priorités du gouvernement et déborde du cadre strictement répressif et policier pour englober les autres aspects de la problématique. Nous allons même jusqu'à formuler l'esquisse d'une telle politique et comment nous la verrions se déployer au sein de l'appareil gouvernemental.

Diverses autres mesures sont également proposées dans l'optique de « débanaliser » la contrebande de tabac dans l'esprit du public et d'amener un changement de culture au sein de la population et des institutions qui la représentent.

⁴ En guise d'annexe, nous remettons à la CFP la plupart des documents cités en référence dans ce mémoire, en version électronique.

1^{ère} PARTIE - LA CONTREBANDE DE TABAC : ÉTAT DE LA SITUATION

Depuis que la contrebande de tabac a refait surface, elle a suivi différentes étapes d'expansion que nous regroupons ici en trois phases.

Phase 1 : Émergence et croissance fulgurante (2003-2009)

Au début des années 2000, la contrebande de tabac prend son envol après que les gouvernements fédéral et provinciaux aient plus que doublé les taxes sur le tabac dans le cadre d'une nouvelle politique de lutte antitabac⁵. Dès lors s'ensuit une progression fulgurante que soutiennent les facteurs suivants :

- **Très grand écart de prix entre le produit légal et illégal** : les cartouches de 200 cigarettes de contrebande en sachets de plastique se vendent pour aussi peu que 6 \$ à l'époque (11 \$ aujourd'hui) dans les réserves versus 70,81\$⁶ pour la cartouche légale au dépanneur. Pour être honnête, le fumeur doit donc payer presque sept fois plus cher ses cigarettes. Environ 75 % du prix⁷ légal sert à défrayer les taxes fédérales et provinciales.
- **Non-application des lois fédérales et provinciales dans les réserves autochtones** : à 15 minutes de Montréal, dans la réserve autochtone de Kahnawake, 123 cabanes à tabac illégales vendent à n'importe qui des cigarettes sans taxes, en violation de la réglementation⁸, en quantité illimitée⁹ et sans vérification d'âge. Les autorités l'admettent sans ambages : pas question pour elles d'envoyer des policiers sur les réserves autochtones¹⁰ pour faire appliquer les lois et fermer ne serait-ce qu'une seule des 300 cabanes à tabac illégales au pays ou encore, une seule de 50 usines de fabrication illégales de cigarettes répertoriées par la GRC¹¹.



⁵ Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande, GRC, page 8

⁶ Non-Smokers Rights Association : http://www.nsr-a-dnf.ca/cms/file/pdf/cigarette_prices_Canada_13_April_2011_map_and_table.pdf

⁷ Brochure « Personne n'est au-dessus des lois », ACDA 2011, p. 4

⁸ Brochure « Personne n'est au-dessus des lois », ACDA 2011, p. 8

⁹ En 2008, la GRC estime à 125 le nombre de cabanes à tabac à Kahnawake, 100 à Six Nations, 40 à Tyendinaga et 28 à Kanesatake – voir Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande, page 14

¹⁰ « Sans viser personne, il y a toujours des facteurs à prendre en considération lorsque des opérations policières ont lieu dans des secteurs controversés sur le plan politique. » - Réponse du Surintendant principal Joe Oliver, directeur général, Intégrité des frontières, Gendarmerie royale du Canada, quant à savoir pourquoi les autorités ne font pas appliquer la loi dans les réserves. Extrait d'une audition du Comité permanent de la Sécurité publique et nationale qui s'est tenue le 27 avril 2010 à Ottawa au sujet de la lutte à la contrebande de tabac.

¹¹ Rapport d'étape de mai 2008 à mai 2009, GRC.

- **Faible risque et banalisation** : l'achat et la vente de tabac de contrebande sont vus par la population comme étant « tolérées » ou « permises » par l'État¹², étant donné que les cabanes à tabac ne sont pas inquiétées par les autorités. Les cigarettes de contrebande sont banalisées et peu craignent de les montrer ou encore, de fumer en public ce type de cigarettes, tirant au contraire une fierté à payer moins cher et à contourner les taxes du gouvernement¹³.
- **Intervention des groupes criminalisés** : on estime à 175 le nombre de groupes criminalisés¹⁴ impliqués dans le trafic de contrebande, la plupart étant violents. Ils mettent en place des organisations pyramidales d'approvisionnement, d'entreposage et de distribution que de récentes saisies policières ont permis de mettre à jour¹⁵. Leur implication active pose une menace des plus sérieuses à la sécurité nationale comme la GRC l'a maintes fois répété, liant même ces derniers au terrorisme international¹⁶.



L'une des 123 cabanes à tabac illégales que compte la réserve de Kahnawake à 15 minutes du centre-ville de Montréal

En 2008, la contrebande s'est accaparé une portion significative du marché ontarien et québécois, ce qui est des plus troublants. L'infrastructure nécessaire pour n'alimenter chaque semaine rien de moins qu'un million de fumeurs ontariens et plus de 600 000 fumeurs québécois¹⁷ est d'une telle ampleur (fabrication, transport, distribution et vente) qu'on parle ici d'une véritable industrie criminelle spécialisée dans la commercialisation d'un produit de masse, opérant en toute impunité, sans contrôle de l'État, au mépris des lois et à l'abri de toute politique de santé. Du jamais vu.

¹² Selon un sondage Léger Marketing mené en septembre 2008 pour le compte de l'ACDA, 51 % des Québécois estiment qu'il n'est pas illégal de se procurer du tabac de contrebande et 71 % qu'il n'est pas illégal d'en acheter dans une réserve autochtone.

¹³ La GRC fait un constat similaire dans sa Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande, page 6

¹⁴ Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande, GRC, page 5

¹⁵ Le 28 juin 2011, dans le cadre de l'Opération CASTELNEAU, les autorités ont démantelé un important réseau de distribution de contrebande de tabac situé à Châteauguay et procédé à la saisie d'une cinquantaine de véhicules de luxe. Les policiers ont également saisi 208 caisses de cigarettes de contrebande valant un total de 2 M\$.

¹⁶ Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande, GRC, page 5

¹⁷ Selon des données de Statistiques Canada compilées par Physicians for a smoke-free Canada, on dénombrait en 2008 2,17 millions de fumeurs en Ontario et 1,54 million au Québec.

Très forte pénétration du marché illégal

L'ACDA a mené des études de mégots aux abords des écoles secondaires du Québec, de l'Ontario et des Maritimes à une dizaine de reprises sur une période de quatre années. Ces recherches ont montré des taux allant parfois jusqu'à 86 % en 2009 et 61 % en 2010, tels que ceux observés sur la Rive-Sud de Montréal, près des écoles secondaires de Châteauguay, à proximité de la réserve de Kahnawake¹⁸ (voir tableau en page 13).



Un jeune élève mineur fume du tabac de contrebande aux abords d'une école secondaire de Châteauguay, en 2008.

Six dépanneurs par jour ferment au pays

Au plus fort de la contrebande, en 2009, il s'est fermé 2 300 dépanneurs au Canada, soit environ 10 % du réseau et l'équivalent de six par jour¹⁹. En 2010, les fermetures ont diminué à 350, soit environ 1,5 % de l'ensemble du réseau²⁰. Les trois quarts des fermetures survenues en 2009 se sont concentrés au Québec et en Ontario, là où la contrebande fait le plus de ravages, établissant clairement un lien de cause à effet entre celle-ci et la rentabilité des dépanneurs.

Les gouvernements de l'Ontario et du Québec, les provinces les plus touchées, ne semblent pas empressés d'unir et de coordonner leurs efforts, chacun poursuivant son propre agenda, sans plan commun, malgré le fait que la contrebande se moque des frontières et juridictions.

Il en va de même des ministères concernés dans chaque gouvernement : le ministère du Revenu et celui de la Sécurité publique dirigent les efforts du gouvernement tandis que les autres ministères concernés (Santé, Affaires autochtones, Affaires intergouvernementales et Finances) ne semblent pas être assis à la table des décisions.



Le 22 avril 2009, la Tabagie Chez Lucien fait la une du Quotidien de Chicoutimi, annonçant qu'elle ferme ses portes pour cause de contrebande.

¹⁸ Étude des mégots Arcus menée pour le compte de l'ACDA, septembre 2008

¹⁹ Rapport sur l'industrie des dépanneurs 2010, HEC et ACDA, page 1

²⁰ Rapport sur l'industrie des dépanneurs 2011, HEC et ACDA, page 1

Pendant ce temps, l'ACDA-AQDA fait tout pour mobiliser les gouvernements. De 2008 à 2010, l'association a entrepris de multiples campagnes et initiatives pour alerter les élus fédéraux et provinciaux, dont voici les faits saillants :

- **Automne 2007** : Forum national sur la contrebande de tabac à Ottawa.
- **Printemps 2008 et automne 2009** : Études de mégots et tournée de cinq villes du Québec.
- **Novembre 2008** : Tournée de 28 villes du Québec lors de la campagne électorale provinciale pour demander une commission parlementaire sur la contrebande de tabac.
- **Janvier 2009** : Publication de la brochure « La contrebande de tabac : Le temps d'agir »²¹
- **Avril 2009** : Engagement du ministre Jean-Pierre Blackburn de lancer une campagne de sensibilisation à travers le Canada faite devant 300 représentants de l'industrie des dépanneurs.
- **Printemps 2009** : Tournée de 25 villes au Québec et sortie d'une étude Léger Marketing²².
- **Automne 2009** : Tournée de cinq villes au Québec présentant une nouvelle étude de mégots.
- **Printemps 2010** : Lancement pancanadien de la campagne « Objectif contrebande 10 % en 2010 » : 66 députés du Québec, de l'Ontario et des Maritimes s'engagent à réduire la contrebande de tabac dans leur circonscription à 10% en 2010.
- **Automne 2010** : Tournée de 25 villes en Ontario.
- **Mai 2011** : Publication et distribution de la brochure « Personne n'est au-dessus des lois ».

Depuis 2008, près de 200 rencontres individuelles entre dépanneurs et députés fédéraux et provinciaux du Québec, de l'Ontario et des Maritimes ont été organisées dans les comtés pour sensibiliser les élus aux impacts locaux de la contrebande.

leSoleil mardi 11 mai 2010 Actualités 13

Mégots illégaux au Revenu

Yves Therrien
ytherrien@revenu.qc.ca

Sur les terrains des bureaux du ministère du Revenu, rue Marly, 11 % des mégots recueillis provenaient de cigarettes de contrebande. Autour de l'édifice du parlement et près des limousines, le pourcentage était de 8 %. Près de l'hôpital l'Hôtel-Dieu, c'était 25 %. Autour de certaines écoles, l'étude des associations de dépanneurs montre des écarts variant de 26 % à 48 %.

« Moi, je dois toujours respecter la loi et montrer toutes mes factures aux inspecteurs. J'angoisse. Lynde Blanchet, propriétaire d'un dépanneur dans la région de Québec. Sur les terrains du ministère du Revenu et autour du parlement, on ne respecte pas la loi, ça n'a pas de bon sens. »

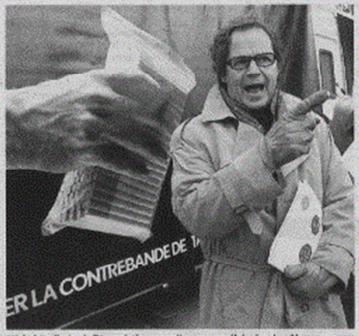
Hier matin, devant la caravane de tournée pour dénoncer la

dans les écoles et les municipalités pour juguler la contrebande.

Pour Yves Servalis, directeur général de l'Association des marchands dépanneurs de l'Est-du-Québec, la baisse des taxes sur le tabac pourrait donner le temps au gouvernement de négocier des ententes avec les réserves autochtones comme cela s'est fait aux États-Unis et en Colombie-Britannique. Ainsi, une partie des taxes sur le tabac sert au développement des communautés amérindiennes au lieu d'aller dans les poches des marchands illégaux.

TOURNÉES DE SENSIBILISATION

La tournée de 25 villes de la caravane des dépanneurs veut sensibiliser la population et les députés pour que la contrebande soit jugulée à 10 %, alors qu'elle fluctue entre 40 % et 50 % depuis quelques années. « Les dépanneurs perdent des revenus et le gouvernement perd des taxes », ajoute M. Servalis.



11%
des cigarettes trouvées près du ministère du Revenu sont issues de la contrebande, selon l'Associations des dépanneurs

25%
retrouvées près de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu

8%
retrouvées autour du parlement et près des limousines

Michèle Gauthier, de l'Association canadienne et québécoise des dépanneurs en alimentation, pense que le gouvernement devrait baisser les taxes temporairement pour lutter contre la contrebande. — PHOTO LE SOLEIL, JEAN-PIERRE VILLENOUVE

²¹ Contrebande de tabac : Le temps d'agir, ACDA 2009

²² Mythes et réalités, Étude ACDA / Léger Marketing, Juin 2009

Le gouvernement fédéral annonce quant à lui des mesures additionnelles en mai 2010 qui comprennent la campagne publicitaire annoncée en 2009 ainsi que la création d'une escouade de lutte anticontrabande basée à Cornwall, Ontario, près de la réserve d'Akwesasne²³. Le gouvernement ontarien a, de son côté, bonifié ses lois et augmenté ses effectifs pour mieux juguler le flux de contrebande en provenance de la réserve d'Akwesasne.

Selon nos estimations, et bien que cela dépende aussi des régions, car le niveau de contrebande diffère grandement d'un endroit à l'autre, il y a eu une diminution moyenne de la contrebande en 2010. Les dépanneurs sont toutefois loin, très loin même, d'avoir recouvré l'entièreté du marché légal. La contrebande continue, mais sa fulgurante progression a été stoppée... pour l'instant.

Cette diminution s'est reflétée dans les recettes de taxes gouvernementales : les taxes extraites de la vente de cigarettes ont augmenté de 14,5 % en 2009-2010. Les recettes ont atteint 748 millions \$, contre 653 millions \$ l'année précédente. Mais ce n'est qu'un début de redressement, car c'est toujours 300 millions \$ de revenus qui, chaque année, échappent au gouvernement en raison de ce commerce illégal, selon le ministère des Finances²⁴.

Ce manque à gagner, rappelons-le, va dans les poches des groupes criminalisés et sert à financer du trafic d'armes, de la vente de drogues et la croissance de leurs réseaux²⁵.

Il demeure donc une importante portion du marché entre les mains des contrebandiers de même que l'infrastructure nécessaire pour fournir et distribuer ces produits aux consommateurs.

Phase 3 : Banalisation et indifférence (2011)

Avec l'année 2011 semble s'amorcer une phase de banalisation et d'indifférence de la part des gouvernements fédéral et provinciaux pour qui la tentation de s'en remettre uniquement aux forces policières demeure très grande, ce qui laisse entrevoir à l'industrie illégale de la contrebande des assises tranquilles sur lesquels bâtir un solide avenir.

²³ Le gouvernement fédéral annonce des mesures additionnelles pour faire la lutte à la contrebande de tabac, <http://www.cra-arc.gc.ca/nwsrm/rlss/2010/m05/nr100528-fra.html>

²⁴ Contrebande du tabac: Retour à la case départ, Denis Lessard, La Presse, 29 novembre 2010.

²⁵ « La contrebande de tabac est une importante source de revenus pour les organisations criminelles qui se servent des profits faramineux qu'ils en tirent pour financer les activités illicites, le trafic de drogue, la vente d'armes et la croissance de leurs réseaux. » - Site internet du Service de police de la Ville de Montréal (http://www.spvm.qc.ca/fr/service/1_3_4_7_ventepression.asp).

Au Québec, il ne se passe pas une semaine sans que le ministère du Revenu ou les autorités n'annoncent l'arrestation ou la condamnation de contrebandiers dans toutes les régions du Québec, ce qui est bien sûr à mettre à leur crédit. Il se fait et continue de se faire de nombreuses saisies, parfois importantes et spectaculaires comme celle du 28 juin dernier²⁶ impliquant un important réseau de revente et distribution aux abords de la réserve de Kahnawake. Les personnes trouvées coupables se voient condamnées en général à de substantielles amendes et ce, même pour des quantités minimales, ce qui a un effet dissuasif certain sur les « contrebandiers du dimanche » à tout le moins²⁷. Mais cela ne règle pas le problème pour autant.

Les paramètres fondamentaux de la contrebande demeurent intacts, à savoir l'existence d'un écart de prix important entre la cartouche légale et illégale (11 \$ versus 71 \$ environ) combiné à la présence de réserves autochtones actives dans la production et la distribution de tabac de contrebande et vis-à-vis desquelles les gouvernements n'entendent pas intervenir.

Mis à part la répression, les gouvernements sont loin de s'être illustrés cette année en matière de lutte à la contrebande. La campagne de publicité du gouvernement fédéral, promise et annoncée en grandes pompes dans la foulée des demandes de l'ACDA-AQDA, a accouché d'une souris. Aucun grand média n'a été mis à profit. Quant aux retombées du projet de loi 59 adopté en décembre 2009 par Québec pour intensifier la lutte à la contrebande de tabac, le gouvernement n'a jamais fait de bilan. Presque deux ans plus tard, les membres de la Commission gagneront à demander un rapport détaillé au gouvernement quant aux résultats obtenus dans la foulée de ce projet de loi.

Plusieurs provinces des Maritimes et de l'Ouest canadien ont par ailleurs ignoré le bon sens et choisi d'augmenter les taxes sur le tabac. Le Québec, fort heureusement, a fait preuve de retenue, une politique que nous souhaitons voir se maintenir tant que la contrebande n'est pas sous contrôle, c'est-à-dire en-deçà de 10 % pour une période prolongée.

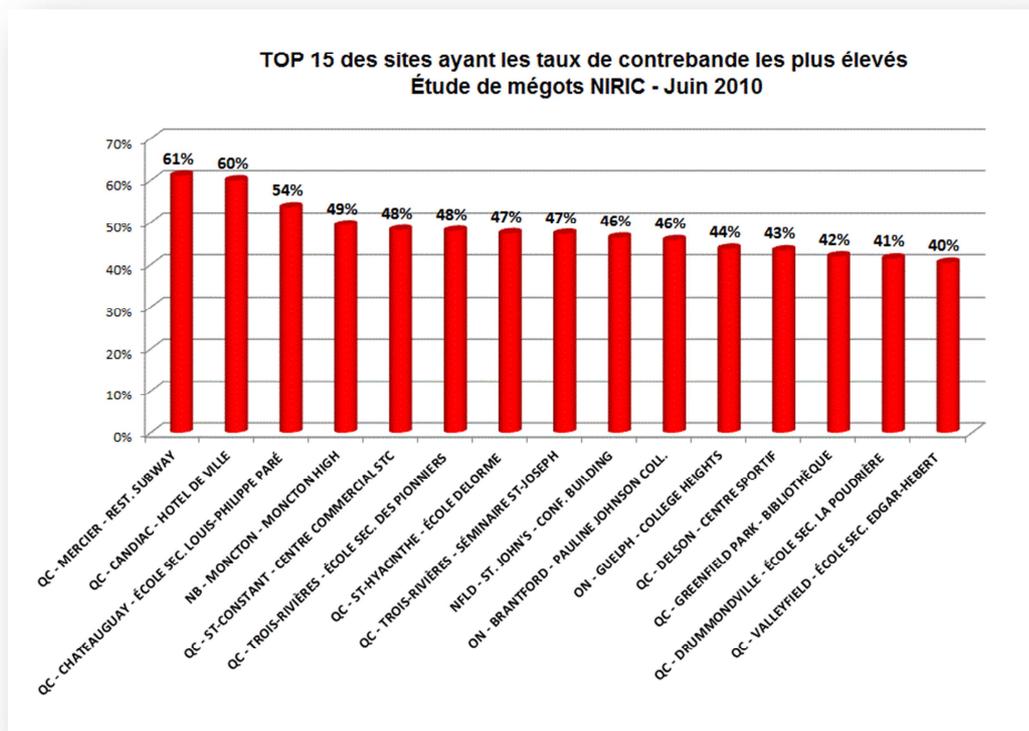
²⁶ « John Stacey possédait des points de vente de tabac sur les territoires autochtones de Kahnawake et de Kitigan Zibi [en Outaouais], a indiqué la GRC, dans un communiqué. Ces commerces, sous le nom Kahnawake Tobacco Manufacturing, étaient principalement approvisionnés à partir d'Akwesasne [en Montérégie]. » Le tabac était destiné à un réseau de distribution couvrant le Québec et le Nouveau-Brunswick. John Stacey aurait blanchi de l'argent provenant de la vente de tabac illégal. Extrait du site Nouvelles TVA : <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/faitsdivers/archives/2011/06/20110628-111701.html>

²⁷ Le 11 juillet 2011, Revenu Québec annonce par voie de communiqué que M. Jimmy Simard, de Dolbeau-Mistassini, a été reconnu coupable, le 17 juin au palais de justice de Roberval, d'avoir contrevenu à la Loi concernant l'impôt sur le tabac. La Cour a condamné M. Simard à payer des amendes totalisant 12 300 \$ dans un délai de dix mois pour une saisie de 2 307 cigarettes de contrebande (soit l'équivalent de 11 cartouches) effectuée le 20 octobre 2009 à sa résidence ainsi que son véhicule.

Selon nos estimations, la contrebande de tabac semble avoir diminué dans les grandes villes comme Montréal et Québec ainsi que dans certaines régions comme les Basses-Laurentides et l'est du Québec. En revanche, elle semble toujours aussi intense sur la Rive-Sud de Montréal (probablement liée à la présence de la réserve de Kahnawake), la Montérégie, l'Estrie, le Centre-du-Québec, la Mauricie et Lanaudière. Il semble aussi y avoir un lien entre le niveau de revenu et la contrebande : plus il est bas, plus la contrebande s'accroche.

Reste qu'au moment d'écrire ces lignes, l'ACDA-AQDA estime le niveau de contrebande à environ 20 - 25 % du marché du tabac au Québec, pouvant atteindre jusqu'à 40 % - 45 % du marché dans certaines régions particulièrement affectées comme la Mauricie, les Bois-Francs et la Montérégie. C'est donc un niveau qui demeure extrêmement élevé, intolérable et inacceptable, sans compter qu'il est suffisant pour rentabiliser les activités criminelles et inciter les contrebandiers à poursuivre leurs activités illicites.

Enfin, signe évident que la contrebande se poursuit à plein rythme : le calvaire qu'endurent les résidents du Québec qui vivent aux abords du fleuve dans le secteur Saint-Anicet, fortement dérangés et menacés par le va-et-vient incessant des contrebandiers qui transitent leur marchandise en hors-bord l'été et en motoneige l'hiver²⁸.



²⁸ Living in Smuggler's paradise, Ian Macleod, Ottawa Citizen, 20 août 2011.

2^E PARTIE – LES EFFETS DU COMMERCE ILLICITE SUR LES DÉPANNEURS

Les ravages de la contrebande de tabac auprès des propriétaires de dépanneurs sont dévastateurs. On Québec, **on estime à 465²⁹ le nombre de dépanneurs ayant fermé leurs portes depuis 2009³⁰**. La chute drastique des ventes de tabac légal (souvent 50 % en quelques années) a été pour plusieurs la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. C'est qu'en plus de cette baisse, les autres catégories de produits (bière, loterie, essence) s'avèrent de moins en moins rentables à cause, encore une fois, d'interventions gouvernementales et de règlements inadéquats et dépassés. De sorte qu'un nombre accru de dépanneurs – surtout parmi les indépendants – se voient piégés dans une situation d'extrême précarité et forcés de fonctionner en mode survie.



Une institution en péril au Québec

Commerce invitant et chaleureux où l'on se sent chez soi, les dépanneurs misent sur l'atout de la proximité. La plupart exploitent de petites surfaces de 800 à 5 000 pieds carrés environ qui offrent les produits de consommation immédiate de première nécessité les plus demandés et dont les plus importants sont le tabac, la bière, les loteries et l'essence.

Même si, contrairement à d'autres industries, les dépanneurs ne jouissent d'aucune aide directe, ils créent beaucoup d'emplois directs (47 100 au Québec, soit légèrement plus que l'industrie aérospatiale) et, ce qui est intéressant, ils en créent partout, dans les moindres villes et villages du Québec, en offrant un service essentiel et apprécié qui profite à toutes les couches d'âges de la société.

PIERRE AUDET, ESTRIE



Propriétaire depuis 26 ans
Catégories : tabac,
magazines, loteries, objets
de collection

« À cause de la contrebande, mes ventes de tabac **ont diminué de moitié environ**. J'ai dû m'adapter en congédiant un employé et en **réduisant** la rémunération du personnel au salaire minimum. Il existe bel et bien **deux justices** au Québec et à mes yeux, cela est **totalemtent inacceptable**. »

²⁹ Rapport de l'industrie des dépanneurs 2010 et 2011, ACDA

³⁰ Rapport sur l'industrie des dépanneurs 2010 et 2011, ACDA

Les dépanneurs contribuent énormément à la vitalité des communautés. Dans les villages, en particulier, ils sont le lieu de rencontre privilégié des gens du coin. Ils humanisent les rapports à l'ère des réseaux sociaux sur Internet. Leur personnel est toujours attentif et à l'écoute de la clientèle, connaissant très souvent leur prénom par cœur et prenant le temps d'échanger avec tous et chacun. Ils sont naturellement engagés et très présents lorsqu'il est question d'aider les organismes locaux, ligues sportives et œuvres de bienfaisance.

Une industrie de dépanneurs en santé est un gage de prospérité économique. Véritables vaches à lait des gouvernements, les dépanneurs leur versent des fortunes en vendant les produits les plus taxés qui soient – tabac, essence, alcool, loteries. Dans son rapport annuel sur l'industrie, l'ACDA estime les recettes annuelles en taxes, impôts et revenus de produits contrôlés à 16 milliards \$ par année au Canada, dont 7,6 milliards \$ vont au Québec seulement³¹. D'une manière générale, on estime qu'un dépanneur remet à l'État environ sept fois les salaires versés au personnel. La perte de milliers de dépanneurs à travers le pays se traduit donc forcément par une réduction à long terme de la capacité de revenus des gouvernements.

Grand répartiteur de la richesse et créateurs d'emplois, les dépanneurs sont un rouage essentiel de notre économie et l'un des derniers remparts de l'entrepreneuriat familial. Les gouvernements ont tout intérêt à soutenir cette industrie si riche en retombées en instaurant un climat d'affaires et réglementaire propice à leur rentabilité. Ce qui est loin d'être le cas présentement.

Abandonnés par les gouvernements

Les propriétaires de dépanneurs victimes de la contrebande de tabac sont nombreux à ressentir frustration et colère à l'égard de leurs élus. Soumis à une hyperréglementation tatillonne, régulièrement visités et mis à l'épreuve par des inspecteurs, ils doivent redoubler d'ardeur au travail, augmenter leurs heures et fournir davantage d'efforts pour boucler leur fin de mois. Pendant ce temps, des centaines de

CRAIG MORIN, SAGUENAY



Propriétaire
depuis 30 ans
Catégories : bière, tabac,
loterie, restaurant

*« Pour ce qui est des dépanneurs, la limite de tolérance est atteinte. On ne peut **que survivre** au prix de maints sacrifices.*

*Le **déclin des dépanneurs** est une **tragédie** pour le Québec. Un dépanneur, c'est de la vie et quand il ferme ses portes, c'est une **perte de vitalité pour la ville ou le village.** »*

³¹ Rapport sur l'industrie des dépanneurs, ACDA 2011, page 2

cabanes à tabac vendent librement des produits du tabac, à une fraction du prix et sans vérification d'âge, sans remettre les taxes et sans être inquiétés d'aucune façon par les autorités.

Cette concurrence déloyale et illégale ne saurait être tolérée dans une société de droit ou personne, en théorie, n'est au-dessus des lois. Cette dimension est au cœur de la banalisation à laquelle souhaite s'attaquer la CFP et tant que cette situation perdurera, le cynisme continuera de s'y alimenter. Tôt ou tard, le gouvernement devra s'y attaquer, d'une façon ou d'une autre.

L'ironie est d'autant plus grande que la réglementation imposée à un dépanneur n'est pas une mince affaire. Pour un commerce qui rapporte rarement plus d'un million de dollars en revenus bruts annuels et dont la marge de profit avoisine le un ou deux pour cent, la quantité et la complexité des lois, permis et règlements à respecter sont saisissantes.

Liste partielle des permis et lois visant un dépanneur sans station-service

Permis	Émetteur		Lois	Émetteur
1) Permis d'affaires	Prox - féd.		12) Loi sur l'emballage et l'étiquetage	Office de la protection du consommateur (OPC) - Québec
2) Permis de construction / agrandissement	Municipal		13) Loi sur la sécurité	Provincial
3) Permis occupation commerciale (zonage)	Municipal		14) Loi sur poids et mesures des produits	Fédéral
4) Permis de location vidéo	Régie du cinéma - Québec		15) Santé et sécurité au travail	Commission sur la Santé et la Sécurité au travail (CSST) - Québec
5) Permis d'établissement de restauration	Municipal		16) La loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique	Recyc-Québec - Québec
6) Permis de vente de produits alimentaires	MAPAQ - Québec		17) Normes du travail	Commission des normes du Travail - Québec
7) Permis de vente de produits de tabac	Revenu Québec - Québec		18) La loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux	Développement économique et régional et Recherche (Québec)
8) Permis d'alcool	Régie des alcools, des courses et des jeux - Québec		19) Salaire minimum	Commission des normes du Travail - Québec
9) Permis de vente de propane	Régie du bâtiment - Québec		20) Taxes de vente, taxes d'accise	Provincial et fédéral (Revenu)
10) Permis de manutention d'aliments	MAPAQ - Québec		21) Loi sur le tabac	Provincial (MSSS) et fédéral
11) Permis de produits réfrigérés	Provincial			

Un problème de réglementation

La précarité des dépanneurs est en majeure partie attribuable à un environnement réglementaire inadéquat qui découle d'interventions gouvernementales dépassées, incohérentes ou abusives. C'est le cas pour la contrebande de tabac (taxes excessives sur le tabac combinées au fait que les lois ne sont pas appliquées dans les réserves) et aussi pour les autres catégories de produits comme la bière³², l'essence et les frais de transaction reliés aux cartes de crédit.

À eux seuls, les frais de cartes de crédit représentent une dépense annuelle de 640 millions \$ par année pour les dépanneurs canadiens, un montant supérieur de 83 % à leurs profits avant impôt³³. Comme ce fut le cas en Australie, le gouvernement fédéral pourrait mettre fin à cette pratique abusive en plafonnant ces frais, rendant l'industrie plus profitable et aidant à la baisse de l'indice des prix à la consommation.

D'où l'importance de la catégorie-tabac pour la survie des dépanneurs

Dans ce contexte, on peut apprécier l'importance que revêt la vente de tabac légal pour la survie des dépanneurs. Cette catégorie est non seulement la plus profitable, mais également celle qui génère le plus d'achalandage en magasin et le plus d'achats secondaires (journaux, croustilles, confiserie et autres).

Et bien qu'il tire profit de la vente de tabac, le dépanneur n'en demeure pas moins un rouage essentiel des politiques de santé des gouvernements en s'assurant que la vente se fasse selon la loi et les règlements en vigueur, que les taxes soient prélevées et remises aux gouvernements et surtout, que les mineurs soient tenus à l'écart du produit. À ce chapitre, des études annuelles

³² Rapport sur l'industrie des dépanneurs 2011, version Québec

³³ Rapport sur l'industrie des dépanneurs 2011, p. 1

JUN GAO, MONTRÉGIE



Propriétaire depuis 2 ans
Catégories : bière, tabac,
loteries, épicerie, essence

« Dans mon ancien dépanneur à Montréal, les vendeurs de cigarettes indiennes livraient à domicile. **L'achalandage a baissé presque d'un tiers. J'ai donc vendu et acheté à l'extérieur de l'île.**

Je prévoyais une vente hebdomadaire de 200 cartouches, comme l'ancien propriétaire. **Mais j'arrive seulement à 80 ou 100 par semaine tout au plus.**

Pour survivre, ma femme, qui est ingénieure de formation en Chine, **cherche partout les produits alimentaires en spécial dans les grandes surfaces.** »

MICHEL GAGNON, MAURICIE



Propriétaire depuis 6 ans
Catégories : tabac, loteries,
bière, essence, vidéo

« **Il y a beaucoup de contrebande en Mauricie. Je vends 40 % moins de tabac qu'avant. J'ai connu encore pire que cela mais cela s'est stabilisé depuis un certain temps.**

Nos clients nous le disent qu'ils fument de la contrebande, car **ils n'ont pas les moyens de payer 80 \$ pour une cartouche. Je les comprends.** »

menées par Santé Canada démontrent le haut niveau de responsabilité sociale des dépanneurs, tant et si bien que le ministère écrit, en conclusion de son rapport 2009, que « *l'augmentation de la conformité des détaillants a contribué, au fil du temps, au déclin de la prévalence du tabagisme chez les jeunes et à la diminution du pourcentage des jeunes ayant accès à des cigarettes dans des établissements de détail*³⁴ ».

L'apparition de la contrebande de tabac au milieu des années 2000 ne pouvait donc survenir à un pire moment pour les dépanneurs du Québec, en particulier les dépanneurs indépendants, aux prises avec tant de défis et de difficultés à rentabiliser leurs opérations.

Au plus fort de la contrebande en 2008-2009, alors que la baisse généralisée des ventes dépassait aisément 40 % et parfois même plus, on a donc assisté à une vague de fermetures de dépanneurs qui ont vu les plus fragiles et les moins solides plier l'échine et fermer leurs portes.

De plus, des réglementations de plus en plus sévères en matière de santé sont venues soit limiter les revenus des dépanneurs, soit leur occasionner d'importants frais, tout cela pour des bénéfices on ne peut plus aléatoires.

Les dépanneurs affectés au premier chef

Tel que mentionné, des centaines de dépanneurs ont fermé leurs portes au Québec en même temps que sévissait la contrebande de tabac. Parmi ceux qui demeurent ouverts, une grande partie arrive à peine à faire leur frais au prix de multiples sacrifices. Certains se sentent prisonniers de leur commerce en particulier parce qu'ils sont difficiles à vendre.

La banalisation de la contrebande de tabac à laquelle la commission entend s'attaquer doit donc aussi s'élargir pour inclure la banalisation des dépanneurs en tant qu'industrie. La contribution économique des dépanneurs est majeure et loin d'être reconnue à son plein mérite. Le gouvernement doit agir pour améliorer les conditions d'affaires des dépanneurs avant qu'il ne soit trop tard.

DOMINIQUE AYOTTE, C-D-QC

Propriétaire depuis 25 ans
Catégories : tabac, loteries,
bière, épicerie

« Normalement, je devrais vendre 300 cartouches par semaine, mais je n'en sort que 120. **La contrebande me vole le reste.**

Dans une région infestée par la contrebande, il n'est presque plus rentable pour un indépendant d'exploiter un dépanneur.

*Les interventions du gouvernement ne cessent de nous étouffer. **Quand est-ce que cela va s'arrêter?** »*

³⁴ Évaluation du comportement des détaillants par rapport à certaines restrictions de l'accès des jeunes au tabac – 2009, Santé Canada

3^E PARTIE – DES SOLUTIONS QUI PASSENT PAR UNE PLUS GRANDE MOBILISATION

Nous avons souligné d'entrée de jeu le mérite des membres de la CFP à vouloir se pencher sur le dossier de la contrebande de tabac et le fait que Québec ne devrait pas agir seul étant donné qu'il n'en porte pas seul la responsabilité.

La contrebande de tabac transgresse toutes les frontières y compris celle des juridictions. Le gouvernement fédéral perçoit environ la moitié des recettes sur le tabac et légifère lui aussi en matière de sécurité publique, santé, revenu et finances, en plus de s'occuper de la sécurité des frontières. Or, son action à date s'est avérée pour le moins décevante et son bilan est des plus minces.

L'Ontario est pour sa part encore plus touchée par la contrebande que le Québec. Pourtant, elle se tire moins bien d'affaire avec des taux de contrebande qui, selon nos estimations, sont encore plus élevés qu'ici et tendent à diminuer moins rapidement.

Il y a un historique de leadership québécois face aux enjeux de la contrebande de tabac et c'est pourquoi nous pensons qu'il vaille la peine de miser sur cet atout pour mobiliser le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario dans un exercice commun de consultation, de planification et d'intégration des actions face à la contrebande de tabac, soit une commission tripartite Québec-Ontario-Ottawa.

RECOMMANDATION 1 : RÉOLUTION ET COMMISSION TRIPARTITE.

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ADOPTE DANS UN PREMIER TEMPS UNE RÉOLUTION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL FASSE D'AVANTAGE EN MATIÈRE DE LUTTE À LA CONTREBANDE DE TABAC ET, DANS UN DEUXIÈME TEMPS, FASSE DES REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DU FÉDÉRAL ET DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO EN VUE DE CRÉER UNE COMMISSION TRIPARTITE QUÉBEC-ONTARIO-OTTAWA CONSACRÉE À LA LUTTE À LA CONTREBANDE DE TABAC, DONT L'OBJECTIF PREMIER SERAIT D'ENTENDRE LES GROUPES CONCERNÉS ET LES EXPERTS DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES AFIN DE PROPOSER UN PLAN D'ACTION INTÉGRÉ TIRANT UN PROFIT MAXIMAL DES RESSOURCES DE CHAQUE GOUVERNEMENT ET S'ASSURANT QU'ILS AGISSENT DE CONCERT.

Une des manières les plus sûres de ne pas aggraver le problème consiste à ne pas accentuer l'écart de prix entre le tabac légal et illégal. Le Québec l'a bien compris, évitant de recourir à des hausses abusives depuis la résurgence de la contrebande. Tant et aussi longtemps que la contrebande n'est pas sous contrôle, le ministère des Finances doit maintenir le taux de taxe actuel et non l'augmenter.

RECOMMANDATION 2 : MAINTIEN DU TAUX DE TAXE ACTUEL

QUE LE MINISTÈRE DES FINANCES MAINTIENNE LE TAUX DE LA TAXE SUR LE TABAC À SON TAUX ACTUEL, ET CE, TANT ET AUSSI LONGTEMPS QUE LE PROBLÈME DE CONTREBANDE DE TABAC N'EST PAS SOUS CONTRÔLE.

En conclusion de son Rapport de mise en œuvre de la Loi sur le tabac (2005-2010), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souligne à grand trait la contribution positive des propriétaires de dépanneurs (qui écoulent la vaste majorité des produits du tabac) à la prévention de la vente de tabac aux mineurs :

*« Quant aux détaillants de tabac, **ceux-ci ont largement respecté l'interdiction d'étaler du tabac**. Ils se sont conformés aux directives du Ministère et ont évité d'exposer leurs produits à la vue du public. Des efforts importants ont également été constatés de la part des détaillants désireux de respecter l'interdiction de vendre du tabac à une personne mineure. Avec un taux de refus de vendre du tabac à un mineur de l'ordre de 85 %, le Québec se compare maintenant à la moyenne canadienne. »³⁵*

Par la suite, le ministère souligne avec justesse la priorité absolue qu'il convient de donner à la lutte au tabac de contrebande, constat que nous appuyons sans réserve :

*« **Le commerce illicite de tabac représente le principal défi en matière d'accessibilité des produits du tabac et de lutte contre le tabagisme**. Le renforcement de la loi et des moyens de contrôle auprès des fumeurs et des fournisseurs permettrait des avancées pour contrer efficacement ce phénomène.³⁶. »*

³⁵ Rapport de mise en œuvre de la Loi sur le tabac (2005-2010), p. 37

³⁶ Rapport de mise en œuvre de la Loi sur le tabac (2005-2010), p. 37

Pour aller dans le sens des recommandations du ministère qui identifie la répression accrue comme étant une piste de solution³⁷, nous ajoutons que toute réglementation additionnelle venant entraver le commerce légal du tabac serait nuisible, à ce moment-ci, aux efforts des autorités.

De telles entraves au marché légal ont des effets pervers : ils viennent la plupart du temps renforcer l'avantage concurrentiel de l'industrie illégale du tabac, comme cela s'est produit lors de l'interdiction de vente des cigarillos parfumés dans les dépanneurs, ces derniers se retrouvant après en abondance (et à bas prix) dans les réserves autochtones, sans aucun contrôle. Tant et aussi longtemps que le marché de la contrebande sera aussi ouvert et sans contrôle, de telles interdictions ou règlements ne feront qu'offrir aux contrebandiers sur un plateau d'argent de nouvelles occasions de profits.

**RECOMMANDATION 3 : GEL DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA VENTE LÉGALE DE
TABAC**

ADOPTER UN GEL DE TOUTE RÉGLEMENTATION SUR LA VENTE LÉGALE DU TABAC TANT
ET AUSSI LONGTEMPS QUE LA CONTREBANDE N'EST PAS SOUS CONTRÔLE.

Si on exclut (comme le fait la CFP) d'agir directement sur les causes premières de la contrebande, à savoir l'écart de prix important entre le produit légal et illégal ainsi que l'application des lois dans les réserves, la piste de solution qui demeure la plus prometteuse consiste à agir sur la société de manière à la rendre de plus en plus intolérante vis-à-vis la contrebande de tabac, et ce, à différents niveaux.

De fait, comme le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, l'a déjà proposé en commission parlementaire³⁸, on progresserait sur le front de la lutte à la contrebande de tabac en faisant la promotion d'une « culture anticontrebande ». Autrement dit, en faisant en sorte que la contrebande devienne aussi mal vue que, par exemple, l'alcool au volant, le fait de ne pas porter sa ceinture de sécurité en conduisant ou encore, le braconnage.

³⁷ Idem

³⁸ Durant l'étude des crédits du ministère du Revenu, le 24 avril 2009, le ministre déclarait ceci : « *Quand on met les pieds à terre puis les poings sur la table puis qu'on se décide de porter, d'amener les législations au niveau où elles devraient être et faire la publicité comme on doit la faire et poser les gestes adéquats, on y parvient, on y réussit, on améliore la situation et on change les comportements.* »

Il s'agit d'un travail de longue haleine, certes, mais qui pourrait démarrer sous la forme d'une campagne de publicité où, à l'image de l'alcool au volant, le gouvernement s'attellerait à montrer le côté sombre de la contrebande de tabac : criminalité, accès du tabac aux jeunes, pertes de revenus pour l'État, concurrence déloyale aux commerçants, aspect santé, etc.

RECOMMANDATION 4 : CAMPAGNE DE PUBLICITÉ

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ENTREPRENNE UNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ ANTI-CONTREBANDE DESTINÉE AU GRAND PUBLIC, À L'IMAGE DE SES CAMPAGNES CONTRE L'ALCOOL AU VOLANT, DANS LE BUT D'ALIMENTER AU SEIN DU PUBLIC LA RÉPROBATION SOCIALE VIS-À-VIS LE COMMERCE ILLICITE.

On ne saurait envisager une solution globale à la contrebande de tabac sans impliquer les Premières nations, en particulier les conseils de bande de Kahnawake, Kanesatake et Akwesasne. Dans le cas d'Akwesasne, par exemple, il est assez étonnant d'entendre l'ouverture de son chef de bande, M. Brian David, qui a déclaré récemment à un journaliste de Rue Frontenac qu'il ne partageait pas le point de vue des autres réserves qui misent sur la vente de tabac³⁹.

Le gouvernement du Québec devrait s'engager dans une forme de dialogue permanent avec les Conseils de bande des réserves de Kahnawake et Kanesatake, en particulier, afin de tenter d'en arriver à une entente gagnant-gagnant permettant que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non autochtones, comme c'est le cas actuellement.

³⁹ Brochure « Personne n'est au-dessus des lois », ACDA 2011, p. 16

RECOMMANDATION 5 : NÉGOCIATIONS AVEC LES CONSEILS DE BANDE

QUE LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES ENTREPRENNE DES DISCUSSIONS AVEC LES CONSEILS DE BANDE DE KAHNAWAKE ET KANESATAKE SUR UNE ENTENTE GAGNANT-GAGNANT AFIN QUE CESSÉ LA VENTE DE TABAC SANS TAXES À GRANDE ÉCHELLE AUX NON AUTOCHTONES.

Les policiers ne peuvent, par la loi, arrêter ou fouiller un véhicule sans motif raisonnable. Rien ne les empêche toutefois, à l'occasion, de procéder à des barrages routiers « de sensibilisation » des conducteurs automobiles à la lutte envers la contrebande de tabac, les avisant des peines encourues pour la possession et le transport, leur remettant un dépliant et leur lançant le message que ce crime est pris au sérieux par les forces policières.

Ces barrages routiers pourraient être orchestrés dans un rayon de quelques kilomètres des réserves autochtones de Kahnawake et de Kanesatake, mais sur des voies routières menant ou provenant de ces réserves (sur la route 132, par exemple).

RECOMMANDATION 6 : BARRAGES ROUTIERS DE SENSIBILISATION

QUE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC D'ORCHESTRER DES BARRAGES ROUTIERS DE SENSIBILISATION À LA CONTREBANDE DE TABAC.

Jusqu'à présent, les efforts des gouvernements pour venir à bout de la contrebande de tabac se sont essentiellement limités à la répression. Comme nous l'avons souligné, les autorités, escouades et forces spéciales créées spécifiquement pour cette tâche font un travail admirable et nous souhaitons naturellement que cela continue. Force est de constater toutefois que les arrestations et saisies effectuées ne représentent qu'une fraction du trafic de contrebande (2 % selon les estimations de la

GRC). Une fois démantelé, le réseau laisse un vide aussitôt occupé soit par un autre groupe criminel, soit par une armée de « contrebandiers du dimanche » qui s’approvisionnent dans les réserves.

En revanche, la mesure qui a été de loin la plus efficace et la plus durable à ce jour a été le déplacement du poste-frontière de l’île de Cornwall. Cela dénote l’importance stratégique que revêt le corridor USA-Ontario-Québec via la réserve d’Akwasasne et tout ce qui touche à l’intégrité de la frontière. On sait par ailleurs que le transport de la contrebande transite de plus en plus par la voie maritime et tend à aboutir au Québec, dans le secteur Saint-Anicet, sur les rives du Saint-Laurent.

Il pourrait donc être extrêmement efficace de miser sur la surveillance accrue de ce secteur nuit et jour compte tenu de son importance stratégique pour les contrebandiers.

RECOMMANDATION 7 : SURVEILLANCE ACCRUE DU SECTEUR SAINT-ANICET

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PORTE UNE ATTENTION ACCRUE À LA SURVEILLANCE DU SECTEUR SAINT-ANICET EN CRÉANT OU EN AFFECTANT UNE ESCOUADE SPÉCIALE QUI VIENDRAIT SECONDER LES EFFORTS DU DÉTACHEMENT DE LA GRC DE VALLEYFIELD ET ACCENTUER LA SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES EN COLLABORATION AVEC LES AUTORITÉS AMÉRICAINES, EN PARTICULIER CELLES DE L’ÉTAT DE NEW YORK QUI RÉGISSENT LA RÉSERVE D’AKWESASNE.

La contrebande de tabac est présente partout au Québec, en particulier dans les écoles secondaires ainsi que dans les villes et villages du Québec. Dans le but de semer une culture anti-contrebande au Québec, les ministères de l’Éducation et des Affaires municipales peuvent jouer un rôle fort utile en dotant les écoles et municipalités d’outils et guides pour qu’elles puissent implanter des programmes dans leur milieu visant à prévenir la propagation du commerce illicite.

RECOMMANDATION 8 : INTERVENTIONS DANS LES VILLES ET ÉCOLES

QUE LES MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION ET DES AFFAIRES MUNICIPALES CONSULTENT LEURS MILIEUX RESPECTIFS ET PRÉPARENT DES GUIDES ET POLITIQUES D'INTERVENTION DE LUTTE À LA CONTREBANDE DE TABAC AFIN DE STIMULER LES EFFORTS LOCAUX EN CE SENS ET DE MIEUX OUTILLER LES GESTIONNAIRES.

Enfin, pour que l'action du gouvernement soit cohérente, dynamique et imputable et s'assurer que la vision et les objectifs soient bien compris et véhiculés, nous recommandons de créer une « Politique Priorité Contrebande » dont le but consiste à mobiliser les ministères, coordonner leur action et en faire le suivi. L'articulation et la gestion de cette politique devrait émaner directement du bureau du premier ministre via le Conseil exécutif, étant donné que celle-ci vise à mobiliser et à instaurer une attention prioritaire autour de la question. La consigne doit donc venir d'en-haut.

La « Politique Priorité Contrebande » viendrait ainsi superviser l'ensemble de l'action gouvernementale et surtout, déborder du cadre strictement répressif pour englober tous les autres aspects sociaux, économiques et culturels de la problématique.

RECOMMANDATION 9 : ADOPTION D'UNE POLITIQUE « PRIORITÉ-CONTREBANDE »

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ADOPTE UNE VÉRITABLE « POLITIQUE PRIORITÉ CONTREBANDE » QUI INTERPELLERAIT LES MINISTÈRES CONCERNÉS À DÉVELOPPER ET DÉPLOYER DES PLANS DE SENSIBILISATION ET D'INTERVENTIONS EFFICACES ET DONT LA SOMME VISERAIT À CRÉER AU QUÉBEC UNE CULTURE DE RÉPROBATION SOCIALE, D'ACTION ET DE NON-TOLÉRANCE VIS-À-VIS LA CONTREBANDE DE TABAC.

SOMMAIRE

Le tableau suivant répertorie les recommandations proposées par l'ACDA selon les ministères visés.

Ministères	Lien avec le dossier	Action élargie	Recomm.
Ministère des Affaires intergouvernementales	Lien avec les autres juridictions provinciales et le fédéral.	Représentations du Québec auprès de l'Ontario et du gouvernement fédéral pour la création d'une commission tripartite sur la contrebande de tabac.	# 1
Ministère des Finances	Taxes sur le tabac.	Maintien du taux actuel.	# 2
Ministère de la Santé et des Services Sociaux	Application de la loi et des règlements sur la vente de tabac.	Gel de réglementation sur le marché légal d'ici à ce que la contrebande soit sous contrôle.	# 3
Ministère du Revenu	Lutte à l'évasion fiscale	Campagne d'information et de sensibilisation auprès du grand public.	# 4
Secrétariat aux Affaires autochtones	Dialogue avec les Premières nations.	Agenda de discussion avec les réserves concernées dans le but de dégager des solutions à long terme.	#5
Ministère de la Sécurité publique	Application des lois, répression et enquêtes.	Surveillance accrue du secteur Saint-Anicet, barrages routiers d'information, coopération accrue avec les autorités américaines.	# 6, 7
Ministère de l'Éducation	Présence de contrebande près des écoles.	Soutien aux écoles secondaires pour évaluer la présence de contrebande et implanter des programmes de prévention.	# 8
Ministère des Affaires municipales	Présence de contrebande dans les villes et villages.	Guide à l'intention des villes pour mieux prévenir et agir face à la contrebande de tabac.	# 8
Ministère du Conseil exécutif	Priorisation à donner au dossier.	Implante et dirige la politique « Priorité Contrebande »	#9

CONCLUSION

Les solutions que nous proposons dans ce mémoire se veulent utiles et constructives pour aider à mettre fin à la contrebande de tabac au Québec et ailleurs au Canada.

Dans l'optique où la Commission choisit de ne pas s'attaquer directement aux causes de la contrebande, les moyens proposés nous apparaissent comme étant utiles et efficaces pour diminuer la contrebande actuelle.

Nous réitérons le fait que le Québec devrait commencer par frapper à la porte d'Ottawa et voir également dans quelle mesure il pourrait coordonner son action avec le gouvernement de l'Ontario. Les trois gouvernements que sont le Québec, l'Ontario et le fédéral ont tout à gagner à travailler de concert dans cette problématique. La commission tripartite que nous proposons serait une démarche fondatrice porteuse pour mettre de l'avant cette dynamique en faisant notamment appel aux groupes concernés, qu'il s'agisse des représentants des dépanneurs, d'experts ou de groupes de santé.

Chaque semaine, des dépanneurs se voient forcés de fermer leurs portes, victimes de contrebandiers sans scrupules qui violent les lois. Les politiques de santé patiemment mises sur pied depuis des années sont bafouées par ces criminels. Et le cynisme grandissant qui en découle n'apporte rien de bon pour notre société. Sans compter le manque à gagner de centaines de millions de dollars pour l'État qui en a besoin pour financer ses missions en santé et en éducation.

Le leadership du Québec en matière de lutte à la contrebande est admirable, mais ce ne doit être qu'un début. Le problème est toujours aussi présent et vivace, les dépanneurs vous l'ont exprimé de vive voix. Ceux qui travaillent, qui respectent les lois, qui croient à la réussite par le mérite, et non par la fraude et l'illégalité, ne peuvent être laissés en plan, à leur triste sort.

Les dépanneurs sont une composante dynamique du tissu industriel et commercial du Québec, car ils sont partout, créent de l'emploi partout et fournissent un service essentiel de base. Ne laissez pas tomber vos dépanneurs : ils ont besoin de votre appui, et vite, avant qu'ils ne disparaissent.